

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	29	30
Date de la convocation		
21/04/2026		
Date d'affichage		
21/04/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 avril 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le vingt neuf avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT, Président.

Etaient présents :

LABOUTIERE Florence (Chirassimont), CHATRE Philippe (Cordelle), CORNET Delphine (Cordelle), DURET Nathalie (Croizet sur Gand), BABE Jean-Jacques (Fourneaux), GUILLON Jean-Christophe (Lay), PION Éric (Machézal), VIGNAND Colette (Neaux), DAVID Blandine (Neulise), PETERSEN Yannick (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), HETSCH Jean-Marc (Pradines), MONDIERE Hubert (Pradines), GIANINA Antoine (Régny), LAIADI Ben Abdellah (Régny), MONTEL Fabienne (Régny), BAKOA Tristan (St Cyr de Favières), DELUBAC Adeline (St Cyr de Favières), COQUARD Romain (St Just la Pendue), GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), MICOLON Laurianne (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), VEILLARD Paticia (St Victor sur Rhins), BRETET Jean-Baptiste (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue)

Excusée :

Secrétaire de séance : COQUARD Romain

Délibération : 2026-066-CC

OBJET : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie du département de la Loire (SIEL)

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

Délibération : 2026-066-CC

OBJET : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergie du département de la Loire (SIEL)

Le Président informe du rôle du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire « TERRITOIRE d'énergie Loire ». Il gère les réseaux de distributions électriques et gaziers communaux à l'échelle du département de la Loire. Il regroupe 353 communes ou syndicats de communes, 11 EPCI et le conseil général de la Loire.

Parallèlement, le SIEL conduit pour ses adhérents des projets de dissimulation des réseaux (électricité, télécommunication), d'électrification, d'éclairage public, de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics, de déploiement de la fibre optique et assure le développement des énergies renouvelables. La CoPLER dispose d'**1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**. Il convient par ailleurs de **désigner 2 élus à la commission paritaire énergie**.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1993, portant création des statuts de la CoPLER, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIEL ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DESIGNE

- M. ROFFAT Hubert, délégué titulaire,
- M. GIANINA Antoine, délégué suppléant.

Et

- M. GIANINA Antoine, délégué titulaire à la Commission paritaire Énergie
- M. ROFFAT Hubert, délégué suppléant à la Commission paritaire Énergie

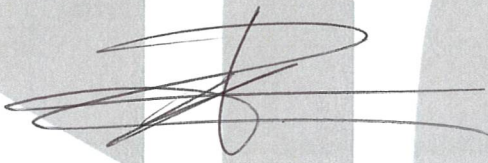
La présente délibération sera transmise au SIEL accompagnée des renseignements complémentaires figurant sur la fiche de liaison proposée par le SIEL.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Fait à Saint-Symphorien de Lay,

Le 29/04/2026

Le secrétaire de séance,



Romain COQUARD

Le Président,



Hubert ROFFAT

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône